

Funéraire : questions à Jean-Pierre Sueur

Publication : lundi 31 octobre 2011 12:31

La République du Centre, 31 octobre 2011

➔ QUESTIONS À



JEAN-PIERRE SUEUR

Sénateur PS du Loiret

Vous êtes à l'origine de plusieurs lois sur le marché funéraire. Pourquoi cet intérêt ?

Lorsque j'étais secrétaire d'État, j'ai eu à traiter le dossier des pompes funèbres car il y avait un monopole. Il fallait réformer ce système archaïque, qui entraînait de grandes différences de prix et restaurer les règles de mission de service public. Ce qui a été fait grâce à la loi de 1993.

La loi de 2008 devait instaurer plus de transparence sur les devis. Ce qui ne semble pas être le cas...

Elle impose un devis modèle. Toutes les entreprises doivent déposer dans les mairies un devis type qui fixe le prix de leurs prestations. Il semble que cette obligation soit mal appliquée. Je vais demander au ministère de l'Intérieur de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle le soit.

Quels sont les chantiers qu'il reste à mener ?

Je travaille pour que les sommes avancées pour les contrats obsèques soient revalorisées au taux légal. Au sujet de la TVA, mis à part le transport des corps, tout le reste est à 19,6 %. J'essaie de faire baisser ce taux car je trouve anormal qu'au moment où les familles sont les plus vulnérables, elles doivent payer le prix fort.

